



MUNICIPALITE  
BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny-sur-Morrens, le 2 novembre 2020

**PRÉAVIS N° 03/2020**

**PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY  
AU  
CONSEIL GÉNÉRAL**

**Budget 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2021, qu'elle a adopté dans sa séance du 2 novembre 2020.

Le budget 2021 qui vous est présenté laisse apparaître un excédent de charges de CHF 174'500.-. Ce résultat est comparable à celui estimé dans le budget établi pour 2020, malgré la modification du taux d'imposition de 81% à 78%, approuvé par votre Conseil le 7 octobre 2020.

**Commentaires relatifs au budget**

Ci-dessous, par chapitre, les informations et commentaires utiles à la compréhension du budget 2021.

***Administration générale***

Les coûts nets restent stables par rapport au budget 2020. En vue du changement de législature, des rétributions complémentaires pour la Municipalité ont été budgétées (+ CHF 10'000.-). Elles n'entraînent aucune augmentation des coûts nets de ce dicastère, puisque des frais complémentaires, qui avaient été portés au budget et réalisés 2020, tombent (refonte du site internet par exemple).

Une modification structurelle des comptes a également été apportée pour 2021 : les frais inhérents aux transports publics, autrefois comptabilisés dans l'administration (comptes 11), ont été transférés dans la sous-rubrique prévue à cet effet (comptes 18). Cette modification n'influence donc pas le budget global de ce dicastère.

***Finances***

Malgré la modification du taux d'imposition pour 2021, décidée par votre Conseil et dont nous avons tenu compte lors de l'établissement du budget, le résultat net de ce dicastère ne diminue que de CHF 8'500.- par rapport au budget 2020.

### Revenus sur impôts

Les revenus nets liés à ce dicastère diminuent de plus de CHF 85'000.- par rapport au budget 2020. Cela est dû à la modification du taux d'imposition (./ CHF 60'000.-), mais également à la révision des montants budgétés concernant les montants perçus pour les droits de mutation et les impôts sur les gains immobiliers (./ CHF 30'000.-).

L'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (compte 21.400) a été effectuée sur la base des instructions de l'Administration cantonale des impôts et, afin de pondérer ce résultat, une corrélation entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen (valeur contributive de nos contribuables) a été réalisée.

Celle-ci a été estimée à CHF 27'500.- par point d'impôt, soit à une valeur légèrement inférieure à la valeur des deux dernières années mais correspondant à la moyenne de ces trois dernières années.

En ce qui concerne l'estimation des recettes conjoncturelles (droit de mutation, impôts sur les gains immobiliers) ainsi que l'impôt sur les frontaliers, il a été tenu compte des résultats des cinq dernières années ainsi que du décompte provisoire au 30 septembre 2020.

Pour ce qui est des revenus sur impôts, il n'a pas été tenu compte d'une baisse liée au COVID-19 qui, si elle est crainte, ne peut pas être estimée objectivement à ce jour.

### Péréquation financière

La charge nette diminue par rapport aux acomptes 2019 (./ CHF 76'000.-). Cela s'explique, d'une part, par le fait que le montant global à répartir entre les communes via l'alimentation du fonds diminue et, d'autre part, par le fait que la part à recevoir via la couche solidarité augmente car l'écart entre la valeur cantonale moyenne du point d'impôt par habitant et la valeur de celle de notre commune augmente également.

Pour 2021, selon les directives cantonales, le taux de contribution sera de 19.65 points. Ce mécanisme de péréquation influence comme suit notre budget:

a) Alimentation (19.65 points)	CHF	566'224.-
b) Restitutions		
Restitution couche solidarité	CHF	-279'493.-
Couche population	CHF	-108'166.-
Dépenses thématiques <sup>1</sup>	CHF	<u>-57'189.-</u>
Total des restitutions	CHF	-444'848.-
Contribution nette 2021, selon estimation cantonale	CHF	121'376.-

<sup>1</sup> Contribution cantonale à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

Notre contribution nette 2019 effective est de CHF 104'334.-, et celle de 2020 a été estimée à CHF 197'625.- selon les prévisions cantonales (acomptes).

Leur calcul s'effectue sur la base d'une valeur de point d'impôt de CHF 28'800.-. Si l'on tient compte des résultats des deux dernières années, leur base de calcul semble donc a priori adaptée. Cependant, il faut rappeler qu'il nous est toujours difficile d'en préciser le montant à ce jour puisque les facteurs suivants seront pris en compte pour la détermination de notre participation 2021 :

- Le montant total de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes ;
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation ;
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant en regard à la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité).

## **Domaines et bâtiments**

Pour ce dicastère également, les coûts nets restent stables par rapport au budget 2020. Il en ressort cependant quelques différences par « secteur » qui vous sont résumées ci-dessous

### Forêts

Les frais liés à l'entretien des forêts diminuent de CHF 12'000.- par rapport au budget 2020.

Il faut toutefois noter qu'un montant complémentaire de CHF 20'000.- a été porté au budget 2021 afin de financer la rénovation des quatre places de pique-nique situées en zone forestière. Son financement sera assuré par des fonds perçus en 2020, relatifs au solde de l'ancien fond de roulement remboursé par le Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent et qui sera mis en réserve à cet effet.

### Bâtiments communaux

Les budgets relatifs à l'entretien des bâtiments augmentent de CHF 13'000.- malgré le complément de revenus qui nous est attribué pour la location et l'entretien des locaux scolaires (1 classe complémentaire soit + CHF 16'000.-).

Ces différences au budget résultent notamment des éléments suivants :

Réfection de la façade de la Maison de Ville	CHF	10'000.-
Remplacement de la porte et des luminaires de l'abri PC	CHF	5'000.-
Augmentation des frais de nettoyage de la grande salle (y compris salle de classe de la Maison de Ville)	CHF	14'000.-

## **Travaux**

La charge nette de ce dicastère diminue de CHF 28'000.- par rapport au budget 2020.

### Urbanisme

Les frais sont en diminution de CHF 8'000.- par rapport au budget 2020. Cela est dû à la diminution des frais prévisionnels facturés par le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) pour leurs prestations en 2021.

Comme en 2020, la réalisation du Plan d'Affectation (PA) entraîne des dépenses importantes. Afin que celle-ci ne grève pas le budget 2021 également, un prélèvement à la réserve pour travaux sera effectué.

### Routes

Les coûts nets restent stables par rapport au budget 2020. Bien que le budget pour l'entretien des routes soit en diminution de CHF 10'000.-, d'autres travaux ont été portés au budget.

### Ordures ménagères et déchets

La mise à jour électronique des conteneurs Molok ayant eu lieu en 2020, les coûts nets de ce centre de frais sont en diminution de CHF 10'000.- par rapport au budget 2020.

Les répercussions financières du regroupement de la gestion d'une partie des déchets recyclables avec la Commune de Cugy ne sont pas encore connues, raison pour laquelle le budget 2021 a été établi sur la base du budget 2020.

Le taux de couverture par les taxes forfaitaires, ainsi que les autres revenus inhérents à la gestion des déchets (rétrocessions taxe au sac) ont été estimés à 84 %. Ce serait donc un montant de CHF 22'000.- qui serait prélevé sur les impôts pour financer cette différence.

### Entretien des collecteurs et stations d'épuration

Excepté un montant de CHF 15'000.- supplémentaire porté au budget 2021 pour financer les travaux nécessaires aux collecteurs situés sous le chemin du Rié, les charges liées à ce dicastère autofinancé restent stables.

### **Instruction publique et cultes**

En ce qui concerne notre participation à l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE), le coût de l'élève est stable par rapport à 2020.

Le nombre d'élèves projeté est en diminution (-4 élèves), ce qui entraîne une réduction des charges de CHF 20'000.- au budget 2021.

### **Police/Défense incendie/Protection civile**

Pour l'année 2021, ce dicastère présente une augmentation des charges d'environ CHF 4'000.- en faveur des frais liés au Service de défense incendie et de secours (SDIS).

### **Sécurité sociale**

Ce dicastère subit une augmentation des charges nettes de CHF 37'000.- par rapport au budget 2020.

#### Service social

Si les coûts liés au financement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) sont stables, la prévision des charges liées à l'Entraide familiale et accueil de jour des enfants (EFAJE) augmente cette année de CHF 22'000.-, en raison de l'augmentation de l'utilisation des structures d'accueil par les parents domiciliés à Bretigny-sur-Morrens.

Les charges liées à l'accueil parascolaire pour les élèves de 7P à 11S par le biais de l'ASICE augmentent de CHF 24'000.- puisque ces prestations, qui ont été introduites au 2<sup>e</sup> semestre 2020, seront facturées sur l'année entière.

#### Participation à la cohésion sociale (facture sociale)

Bien que le protocole d'accord relatif à la nouvelle répartition des frais entre le canton et les communes doive encore être entériné par le Grand Conseil, les acomptes 2021 en tiennent compte. Cela entraîne une réduction du montant total mis à charge des communes et par conséquent réduit légèrement notre participation en point d'impôt (15.333 points en 2021 contre 15.404 points en 2020).

Le montant de notre participation finale pour 2021 est difficilement évaluable puisque, en plus de cette alimentation en points d'impôts, il contient une participation en relation avec nos recettes conjoncturelles. Ce ne sera qu'en 2022, lorsque les décomptes cantonaux seront établis que nous pourrons prendre la mesure effective de notre participation réelle.

Ainsi, sur la base des estimations cantonales, on peut évaluer comme suit la contribution de notre commune à la facture sociale 2021 :

- contribution 2021 (15.33 points d'impôts)	CHF	441'855.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2019	CHF	96'183.-
- total 2021 facturé selon les prévisions cantonales	CHF	538'038.-

*\* Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession, ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers*

Le montant net final de la facture sociale se portait à CHF 492'610.- pour 2019 et les acomptes 2020 prévoient quant à eux un montant participatif de CHF 548'126.-. Le montant porté au budget 2021 est donc de CHF 10'000.- inférieur à celui prévu pour 2020.

## Services industriels (service des eaux)

Aucune remarque particulière.

### Synthèse

Cette année également, nous ne pouvons que constater que certains coûts imposés progressent pour 2021.

Cependant, grâce à l'évolution positive de la valeur du point d'impôt ces deux dernières années, l'impact de ces augmentations de charges imposées devrait être en partie compensé.

L'évolution de la situation financière de la commune doit être surveillée avec attention. Beaucoup d'inconnues subsistent, notamment par rapport à la situation sanitaire (COVID-19). Ses impacts financiers sont encore inconnus à ce jour et cette crise pourrait avoir des incidences financières massives, tant sur l'évolution financière de certains de nos contribuables et par conséquent sur nos recettes fiscales, que sur la répercussion des charges imposées qui pourraient être en augmentation.

La répartition de l'utilisation et de la provenance des fonds se présente comme suit :

	Coûts nets selon budget 2021	Equivalent point d'impôt*
Enseignement obligatoire	CHF 487'000.-	env. 17.7 pts
Péréquation financière	CHF 122'000.-	env. 4.4 pts
Cohésion sociale	CHF 538'000.-	env. 19.6 pts
Police cantonale	CHF 91'000.-	env. 3.3 pts
Service social	CHF 353'000.-	env. 12.8 pts
Autres	CHF 125'000.-	env. 4.6 pts

<b>Total charges imposées</b>	<b>CHF 1'716'000.-</b>	<b>env. 62.4 pts</b>
<b>Total charges fonctionnement</b>	<b>CHF 718'500.-</b>	<b>env. 26.1 pts</b>
<b>Total des charges</b>	<b>CHF 2'434'500.-</b>	<b>env. 88.5 pts</b>

<b>./. Recettes sur impôts</b>	<b>CHF 2'144'500.-</b>	<b>78.0 pts</b>
<b>./. Recettes complémentaires</b>	<b>CHF 115'500.-</b>	<b>env. 4.2 pts</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF 174'500.-</b>	<b>env. 6.3 pts</b>

\* valeur du point d'impôt budgétée CHF 27'500.- (valeur effective 2019 CHF 28'800.-)

Les charges de fonctionnement ne représentent que 29.5% du total des charges. La marge de manœuvre de la Municipalité dans la gestion financière de la commune est donc très réduite puisque, dans ce montant, sont également comprises les frais liés à la gestion du personnel administratif qui représentent encore 8% de frais incompressibles supplémentaires.

Pour terminer, nous notons que le cash-flow de fonctionnement de notre commune, résultant du budget 2021, représente un montant de l'ordre de CHF 207'000.-. Sachant que nos amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 312'500.-, nous constatons que cet exercice devrait générer suffisamment de liquidités pour couvrir nos engagements existants, mais que les recettes courantes n'auront financé qu'une partie des amortissements obligatoires. Par conséquent, les liquidités seront toujours en diminution.

## Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

- vu le préavis municipal n° 03/2020
- vu le budget 2021
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**décide d'accepter le budget pour l'année 2021,  
tel qu'il est présenté, prévoyant un déficit de CHF 174'500.-**

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  
  
M. MOOSER

  
LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire  
  
M. JEANNIN